



« ADWYA S.A »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 20 592 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa Km 14, BP 658- 2070 La Marsa

M .F : 014346YAM 000 ----- RCS : B164701996

PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et **le 25 Mai 2018** à 10 :00 heures, les actionnaires de la Société ADWYA SA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convention du Conseil d'administration, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mr. **Tahar EL MATERI** en sa qualité de Président de Conseil d'Administration de la Société

Mrs Hichem TERZI et **Mr Moncef ZMERLI**, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Mr. Med Maher SNOUSSI est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence dûment émargée par tous les actionnaires présents, tant à titre personnel qu'en qualité de mandataire, et certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent **8 322 633 actions**, soit l'équivalent de **40,42%** des actions composant le capital social et donnant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur le président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts
- La feuille de présence
- Le rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2017
- Les rapports du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2017
- Le projet de texte de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire.

Il y joint le bilan, l'état de résultat ainsi que tous les documents annexes et les rapports du commissaire aux comptes et fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux, avant la tenue de l'assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2017
- Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2017
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2017
- Approbation du Programme d'Investissement 2018-2019
- Renouvellement et/ou nomination des membres du Comité Permanent d'Audit
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, des membres du Comité Permanent d'Audit et des membres du Comité de Ressources Humaines
- Délégation de pouvoirs nécessaires

Le Président a pris la parole et a passé en revue les différents faits ayant marqué l'exercice 2017 ainsi que les actions entreprises par le Conseil d'Administration et la Direction Générale à l'effet de mettre fin aux perturbations sociales qu'a traversées la Société pendant le dernier trimestre 2017, d'une part, et de maîtriser les effets liés à la dévaluation brutale et importante du Dinar face à l'Euro vécue au cours de 2017, d'autre part.

La parole a été ensuite donnée au Directeur Général pour dresser un aperçu succinct sur l'activité de la Société ainsi que sur ses résultats au cours de l'exercice 2017.

En dépit des difficultés majeures vécues par la Société au cours de cet exercice et dues principalement à la dévaluation importante du Dinar face à l'Euro, Adwya a pu réaliser des performances aussi bien sur le plan industriel que financier.

Ainsi, le Directeur Général fait savoir à l'Assemblée que malgré le fait que la croissance de Adwya est inférieure à celle du marché, cette dernière a pu améliorer sa performance par rapport à 2016 avec un meilleur index d'évolution. Adwya demeure ainsi leader du marché local avec 7.6% de part de marché.

Concernant les ventes, le chiffre d'affaires de la gamme sous-licence a enregistré une hausse de 9%, passant ainsi de 49,8 MDT en 2016 à 54,4 MDT en 2017.

Le Chiffre d'Affaires des produits génériques a, pour sa part, enregistré une hausse de 18.8% passant de 29,7 MDT en 2016 à 35,3 MDT en 2017.

La Société a aussi enregistré une augmentation des ventes à l'export passant de 0.5 MDT en 2016 à 1,3 MDT en 2017.



Le chiffre d'affaires relatif au marché hospitalier a, en revanche, régressé de 5.7% par rapport à 2016 passant de 3,6MDT à 3,4 MDT en 2017.

Le chiffre d'affaires total s'établit ainsi à 95,3MDT en 2017 contre 84,7 MDT en 2016, soit une variation positive de 12,7%, équivalent à 10,7 MDT.

Quant à la production en unités en 2017, elle a diminué de 2,1% par rapport à 2016. Cette baisse de production provient essentiellement de la gamme générique soit l'équivalent de -5% (326 mille boîtes).

L'exercice 2017 a affiché un chiffre d'affaires en hausse de 12,7% par rapport à 2016 ; cette augmentation résulte essentiellement de la hausse des revenus de la vente des produits génériques, sous-licence et des ventes à l'export.

Après un échange de vues, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2017, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2017, approuve les états financiers de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions y mentionnées.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2017,

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2017, qui est de l'ordre **4.914.454,000 TND.**

Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

○ Bénéfice net au 31/12/2017 :	4.914.454,000 TND
○ Réserves légales (5% Bénéfice Net)	206.480,000 TND
○ Réserve Spéciale pour Réinvestissement	936.000,000 TND
○ Bénéfice distribuable	3.771.974,000 TND
○ Dividendes aux actionnaires	3.088.800,000 TND
○ Autres réserves ordinaires	683.174,000 TND

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, approuve le Programme d'Investissement 2018-2019 et autorise l'engagement d'une ligne de crédit à long et moyen terme de 15MDT pour financer les investissements prévus.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, constatant que le mandat des administrateurs membres du Comité d'Audit Permanent arrive à expiration, décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants, qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020 :

- Mr. Tahar EL MATERI
- Mr. Moncef ZMERLI
- Mme Molka Dhahab EL MATERI.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil d'administration la somme annuelle de Sept mille dinars (7 000 DT) à titre de jetons de présence par administrateur, pour l'exercice 2017.

L'Assemblée générale décide d'allouer aux Administrateurs membres du Comité d'Audit Permanent la somme annuelle de Sept Mille Dinars (7 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres aux Administrateurs membres du Comité de Ressources Humaines la somme annuelle de Sept mille dinars (7 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.



Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Onze Heures Quarante Minutes (11h40mm).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et le **25 Mai 2018** à 11h:30 heures, les actionnaires de la Société ADWYA SA se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convention du Conseil d'administration, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mr. **Tahar EL MATERI** en sa qualité de Président de Conseil d'Administration de la Société

Mrs Hichem TERZI et **Mr Moncef ZMERLI**, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Mr. Med Maher SNOUSSI est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence dûment émarginée par tous les actionnaires présents, tant à titre personnel qu'en qualité de mandataire, et certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent **15 686 548 actions**, soit l'équivalent de **76,18%** des actions composant le capital social et donnant droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur le président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts
- La feuille de présence
- Le projet de texte de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale Extraordinaire.

Le Président fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège sociale dans les délais légaux, avant la tenue de l'assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'augmentation du capital d'un montant de 936.000,000 Dinars par incorporation de réserves selon une parité d'une (01) action nouvelle contre Vingt Deux (22) anciennes avec une jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2018. Le capital serait porté de 20.592.000,000 dinars à 21.528.000,000 dinars.
2. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts.

3. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Après un échange de vues, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant de Neuf Cent Trente Six Mille (936.000,000) dinars par incorporation de la totalité de la réserve spéciale de réinvestissement prélevée sur le bénéfice de l'exercice 2017.

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 936.000 Actions nouvelles de 1 Dinar chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison **(01)** d'une nouvelle action gratuite pour **(22)** anciennes. **Cette augmentation ne donnera pas lieu à des rompus.**

Ces actions porteront jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2018.

L'exercice du droit d'attribution permet aux actionnaires actuels de parfaire leur parité de souscription ou de vendre leurs droits en bourse.

Le capital social passera ainsi de Vingt Millions Cinq Cent Quatre Vingt Douze Mille dinars (20.592.000,000) à Vingt et Un Millions Cinq Cent Vingt Huit Mille dinars (21.528.000,000 dinars).

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20 592 000 actions composant le capital social et/ou cessionnaires des droits d'attributions en bourse à raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour 22 actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commence à partir du 31 juillet 2018.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au conseil d'administration pour assurer la réalisation et la constatation de la présente augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, Extraordinaire décide de modifier les dispositions de l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à Vingt et Un Millions Cinq Cent Vingt Huit Mille dinars (21.528.000,000) dinars divisé en 21.528.000 actions de 1 dinar chacune numérotées de 1 à 21.528.000 totalement souscrites et intégralement libérées ».



TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Douze Heures (12H).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.